Ajouter ce site à vos favoris

Rechercher

Académie des Confréries du Languedoc Roussillon

- Accueil
- Charte des confréries
- Confréries
- Bibliographie et Liens
- Albums Photos
- Zone Administrative

Confrérie du Consulat de Septimanie

Objectif

La Confrérie s'est donnée pour mission de promouvoir les vins et les productions des vignobles du Narbonnais et de participer à la vie culturelle de la ville en défendant son patrimoine.

Les Membres de la Confrérie

Siège social
7, rue Rouget de lilsle
11100 NARBONNE
Grand Maître
Georges Savarin de Marestan
georgesdemarestan@wanadoofr

Grand Chancelier
Granier Michèle
5, Clos des Mimosas
11110 Vinassan
Tèl.: 04.68.45.34.38
christianetmichelegranier@orange.fr

Historique de la confrérie

Depuis l'époque Romaine (118 avant J.C.) la vocation de "la Narbonnaise" est la culture de la vigne.

Narbonne exportait déjà ses vins dans les amphores depuis son port de la Nautique (aujourd'hui envasé).

C'est en 1963 que Monsieur Henri BOUCHONS, Président de la chambre de commerce, créa le Consulat faisant ainsi renaître le corps des consuls dont une charge au Moyen Age était de garantir la loyauté des échanges commerciaux.

Chapitres

Participation des Consuls lors des chapitres des confréries. Défilés en ville à l'occasion de manifestations narbonnaises. Les récompenses aux récipiendaires sont la médaille et la lettre patente. Le grand chapitre annuel se tient, en principe, le dernier samedi de novembre à Narbonne.

Symbolique de la médaille

La médaille est portée en sautoir par un grand cordon rouge. Elle représente sur fond de gueule et, entourée des Armes de Narbonne, un coq serrant entre ses griffes une grappe de raisins.

Tenue des dignitaires

Robe de drap rouge et noir avec un grand col et une barrette noire.

La tenue des Consuls de Septimanie est chargée d'histoire. C'est la réplique exacte de celle des Consuls de Narbonne au XVIIème siècle.

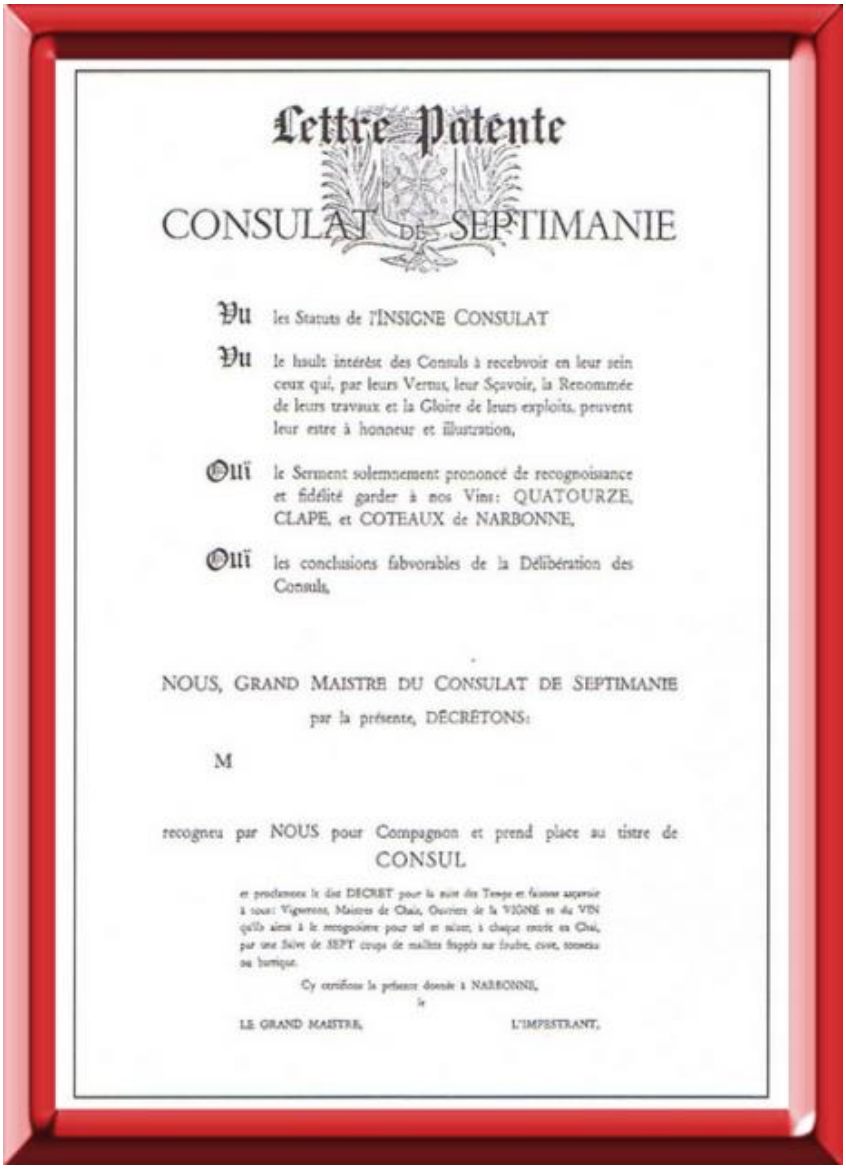

Lettre Patente

CONSULAT DE SEPTIMANIE

Vu les Statuts de l'INSIGNE CONSULAT

Vu le hault intérêst des Consuls à recebvoir en leur sein ceux qui, par leurs Vertus, leur Sçavoir, la Renommée de leurs travaux et la Gloire de leurs exploits, peuvent leur estre à honneur et illustration,

Ouï le Serment solemnement prononcé de recognoissance et fidélité garder à nos Vins: QUATOURZE, CLAPE, et COTEAUX de NARBONNE,

Ouï les conclusions fabvorables de la Délibération des Consuls,

NOUS, GRAND MAISTRE DU CONSULAT DE SEPTIMANIE

par la présente, DÉCRÈTONS:

M

recogneu par NOUS pour Compagnon et prend place au titre de

CONSUL

et prodamons le dit DECRET pour la suite des Temps et faisons sçavoir à tous: Vignerons, Maistres de Chais, Ouvriers de la VIGNE et du VIN qu'ils aient à le recognoistre pour tel et mettre, à chaque entrée en Chai, par une Salve de SEPT coups de maillets frappés sur fouche, cuve, tonneau ou barrique.

Cy certifions la présente donnée à NARBONNE,

le

LE GRAND MAISTRE, L'IMPÉTRANT,

Site de la Confrèrie

Sommaire

Copyright (C) 2007. Tous droits réservés. Dernière mise à jour :mardi 12 novembre 2019

Pour contacter l'administrateur du site :
administrateur@confreriesdulanguedocroussillon.com